

Explort+ - Stage de Junior International Developer

SESSION 2023

Règlement de la procédure de sélection

I. INSCRIPTION

Pour être recevables, les actes de candidature doivent :

1. répondre aux exigences communes et aux exigences reprises dans le profil de la fonction postulée ;
2. être adressés à la cellule explort de l'AWEX pour le 3/09/2023 au plus tard, via le formulaire en ligne [disponible sur le site de recrutement de l'AWEX](#) ;
3. comprendre une copie du diplôme/certificat ou tout autre document probant justifiant la formation ou une expérience dans une filière STEME (Science Technology Engineering Mathematics Economy) ;
4. comprendre un CV à jour en langue anglaise intégrant les éléments justifiant l'aptitude technique à effectuer une mission Explort+ ;

Ultérieurement, un EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE sera demandé au stagiaire (cette dernière pièce doit être fournie à l'AWEX au plus tard le jour de l'engagement éventuel).

Les dossiers de candidature feront l'objet d'un premier examen par la commission de sélection, destiné à vérifier que les personnes candidates répondent aux exigences générales, de qualification et d'expérience requises.

Une première présélection pourra être effectuée sur base des lettres de motivation et des CV. La procédure de sélection pourra comporter plusieurs épreuves successives.

II. EXIGENCES DE BASE

Le candidat doit répondre aux préalables suivants :

1. jouir des droits civils et politiques ;
2. justifier de la possession de l'aptitude médicale exigée pour la fonction à exercer ;
3. être porteur d'un diplôme ou d'un certificat d'étude en rapport avec les prérequis pour accéder au stage explort+ ;
4. être d'une conduite correspondant aux exigences du stage à pourvoir.

Ces conditions doivent être maintenues tout au long de l'exécution du contrat.

Le candidat doit satisfaire aux législations relatives à l'accès au territoire Belge et aux autorisations de travail. Il devra fournir les documents adéquats au plus tard au moment de l'engagement en tant que stagiaire. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le [site de l'emploi du Service Public de Wallonie](#).

III. EPREUVES ECRITES – REGLEMENT

Sous peine d'annulation des résultats de l'épreuve ou d'exclusion de celle-ci, tout candidat devra se conformer aux règles suivantes :

- Présenter la convocation à la partie d'examen à laquelle il se présente ainsi qu'un document d'identité (carte d'identité, passeport ou permis de conduire, attestation de perte desdits documents émanant des Services de Police) ;
- Compléter les documents de l'examen aux endroits requis de manière intelligible et lisible. L'utilisation de crayons est proscrite ;
- Ne jamais faire recours à la tricherie sous quelle que forme que ce soit. Si une tentative de tricherie est constatée, elle entraînera l'exclusion immédiate du ou de la candidat(e) de l'épreuve et de la procédure de sélection ;
- Pendant les épreuves, il est interdit de faire usage d'un téléphone mobile ou de tout autre outil électronique (personal digital assistant, smartphone, dictionnaire, ...) ainsi que de tout support aidant à la réussite de l'épreuve. L'usage d'un ordinateur personnel pour effectuer le test de la phase 1 est autorisé. Seul l'accès à la page du test sera autorisé pendant ce laps de temps. L'utilisation de tout autre programme, fichier ou l'ouverture d'un onglet de navigation pour accéder à une autre page que celle du test entraînera l'exclusion du ou de la candidat(e) de l'épreuve et de la sélection.

IV. CHRONOLOGIE DES EPREUVES ET REGLES DE COTATION

PHASE 1 – TEST ELAO ECRIT EN ANGLAIS ([HTTPS://WWW.ELAO-TEST.COM/](https://www.elao-test.com/))

Le test ELAO évalue le niveau de compétences en langue anglaise sur les aspects suivants :

- Structures grammaticales
- Vocabulaire actif (ou productif), général et professionnel
- Vocabulaire passif (ou réceptif), général et professionnel
- Compréhension à l'audition

Le test ELAO est effectué en ligne, sur un ordinateur, sous la surveillance et dans le local désigné par l'AWEX. Le candidat peut réaliser ce test avec son ordinateur portable personnel. Ce dernier devra être fonctionnel, disposant d'une connexion internet (le Wifi sera fourni par l'AWEX) et d'une sortie son en état de marche ainsi qu'avec des écouteurs fonctionnels. Si le candidat ne peut venir avec son ordinateur portable ou ses écouteurs, l'AWEX pourra lui fournir le matériel nécessaire le temps de réaliser le test, sous réserve d'avoir introduit la demande préalablement au jour de l'épreuve, via mail à f.claesen@awex.be, au moins 48 heures avant le début de l'épreuve.

Pour réussir, le candidat doit obtenir au minimum un niveau B2(0) au total général. Seul ce niveau déterminé par ELAO¹ sur base du total général sera pris en compte. Les résultats obtenus à une ou des parties de l'épreuve ne pourront justifier la réussite de l'épreuve.

Cette épreuve est éliminatoire. Le candidat pourra être dispensé du test ELAO s'il peut fournir une preuve attestant qu'il a obtenu un niveau égal ou supérieur à un test reconnu et certifiant (exemple : TOEFL, TOEIC). Le certificat doit dater d'il y a moins de 6 mois à la date de la tenue de l'épreuve de la phase 1.

Toute demande de dispense est à adresser au préalable de la tenue de la phase 1, soit via l'acte de candidature soit par mail au pouvoir organisateur, en fournissant tous les éléments probants pour attester des conditions de dispense. L'AWEX se réserve le droit de ne pas octroyer de dispense sur base des documents partagés par le candidat.

Les candidats réalisent la phase 1 et la phase 2 le même jour selon le planning communiqué. Chaque phase est indépendante de l'autre.

PHASE 2 – QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLE ET QUESTION OUVERTE

Cette phase se compose d'un questionnaire à choix multiple en français et en anglais contenant des questions relatives notamment à l'AWEX, au commerce extérieur, aux investissements étrangers, aux secteurs exportateurs clés de l'économie wallonne, ainsi que l'actualité qui touche à ces thématiques à un niveau wallon, belge et/ou international.

Les réponses erronées du questionnaire à choix multiple ne sont pas pénalisées.

Une question ouverte est également posée dans cette seconde phase. La réponse comportera maximum 10 lignes pour 10 points. Le contenu et la forme (orthographe, syntaxe, grammaire) constituent des critères d'évaluation.

Pour réussir, les candidats doivent obtenir au moins 18 points sur 30, et figurer parmi les 30 premiers du classement

Cette épreuve est éliminatoire.

Les candidats réalisent la phase 1 et la phase 2 le même jour dans un ordre aléatoire, dépendant du planning communiqué. Chaque phase est indépendante de l'autre. Si le candidat passe la phase 2 avant la phase 1, les résultats de la phase 2 ne sont pas connus immédiatement. En cas d'élimination ultérieure à la phase 1, le questionnaire de la phase 2 ne sera pas corrigé.

¹ Le niveau du candidat est évalué et placé sur une échelle construite au départ du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), composée des niveaux A0, A1, A2, B1, B2, C1, C2. Le niveau A0 est le niveau le plus bas et le niveau C2 est le niveau le plus élevé. Chaque niveau est subdivisé en 4 sous-niveaux. Par exemple, le niveau A1 est composé des niveaux A1 (0), A1 (25), A1 (50), A1 (75). Le niveau suivant commence à A2 (0), et ainsi de suite jusque C2 (75). Le niveau minimal attendu pour cette procédure (B2 (0)) correspond à un niveau d'utilisateur indépendant ou avancé.

Afin d'aider à répondre aux questions du QCM, il est conseillé de consulter les références ci-dessous. Cette sélection est communiquée à toutes fins utiles et n'est nullement exhaustive pour réussir l'épreuve.

- Le site de l'AWEX relatif à l'internationalisation et l'exportation des entreprises wallonnes : <https://www.awex-export.be/fr/accueil>
- Le site de la marque territoriale Wallonia : <https://wallonia.be/fr>
- Le site de l'AWEX relatif à l'attraction des investissements étrangers vers la Wallonie : <http://www.investinwallonia.be/>
- Le site du Ministre wallon de l'Economie et du Commerce Extérieur : <https://borsus.wallonie.be/home.html>
- Le site de l'Agence pour le Commerce extérieur (fédéral) : <https://www.abh-ace.be/fr/pays-et-statistiques/commerce-belge>
- Publication « L'entreprise, je veux savoir » (2022) sur le site de l'Union Wallonne des Entreprises : <https://www.uwe.be/publications/je-veux-savoir/>
- Sites d'actualités traitant du commerce international (informations relatives aux événements internationaux et commerce international au cours du mois précédant la tenue de l'épreuve)

Les réponses erronées du questionnaire à choix multiple ne sont pas pénalisées.

Une question ouverte est également posée dans cette seconde phase. La réponse comportera maximum 15 lignes pour 10 points. Le contenu et la forme (orthographe, syntaxe, grammaire) constituent des critères d'évaluation.

Pour réussir, les candidats doivent obtenir 18 points sur 30.

Cette épreuve est obligatoire et éliminatoire.

Les candidats réalisent la phase 1 et la phase 2 le même jour dans un ordre aléatoire, selon le planning communiqué. Chaque phase est indépendante de l'autre.

Le questionnaire de la phase 2 ne sera pas corrigé si le candidat n'a pas obtenu le niveau requis lors de la phase 1.

PHASE 3 – TEST DE LA PERSONNALITE AU TRAVAIL

Chaque candidat encore en lice suite à la phase 2 passera un test de comportement et personnalité au travail mis en place par une organisation externe, totalement indépendante de l'AWEX. Les résultats seront communiqués aux membres du jury à titre d'information pour la phase 4. Les données permettront aux membres du jury de détenir un outil supplémentaire afin d'obtenir une vision objective globale du profil des candidat(e)s et d'optimiser l'adéquation du profil avec les besoins d'une mission Explort+, tel que décrit dans la publication de l'appel à sélection.

Cette épreuve est obligatoire mais n'est pas éliminatoire.

PHASE 4 – EPREUVES ORALES D'ADEQUATION DU PROFIL DU CANDIDAT A LA FONCTION

Cette épreuve porte sur l'évaluation des qualités professionnelles et personnelles du candidat en adéquation avec la fonction de Junior International Developer. Cette épreuve sera composée de trois épreuves orales.

→ La première partie porte sur la vérification notamment des points suivants :

- Motivation et adéquation par rapport à la fonction ;
- Aptitudes et comportement ;
- Connaissance et intérêt pour les matières économiques et internationales ;
- Potentiel économique et industriel de la Wallonie et de la Belgique (y inclus secteurs technologiques et innovation).

→ La deuxième partie met le candidat en situation en langue anglaise. Cette épreuve teste les compétences d'expression et de compréhension orale ainsi que les qualités personnelles du candidat.

→ La troisième partie est un entretien portant sur la capacité à s'expatrier du candidat pouvant notamment inclure des questions sur des expériences passées et/ou des questions de mise en situation par rapport à des situations relatives à la gestion d'une expatriation.

Pour être lauréats de la sélection, les candidats doivent obtenir au moins 50 points sur 100 à chacune de ces épreuves et un total de 180 points sur 300 au total des résultats des trois parties de la phase 4.

Les candidats réaliseront les trois parties de la phase 4 dans un ordre aléatoire, dépendant du planning communiqué. Chaque partie est indépendante des deux autres et est assurée par un jury différent.

Cette épreuve en trois parties est obligatoire et éliminatoire.

PHASE 5 – FORMULAIRE DE PREFERENCE DES MISSIONS & SELECTION PAR L'ENTREPRISE

Les candidats remplissent un formulaire permettant de définir leurs préférences en termes de mission sur base des informations fournies pour chacune d'entre elles (a minima le nom de l'entreprise, son secteur d'activités, le(s) pays possible(s) pour la mission, le type de profil recherché).

Les préférences des candidats sont prises en compte pour communiquer leur profil aux entreprises proposant une mission Explort+. Une mission non retenue par le candidat pourra lui être proposée sur base de l'adéquation de son profil avec la mission proposée par l'entreprise.

Une entreprise pourra décider de ne pas rencontrer un candidat si elle estime que son profil ne correspond pas à celui requis pour sa mission.

L'entreprise mènera un entretien de sélection qui portera sur la compatibilité du profil du candidat avec le profil requis pour accomplir la mission proposée et évaluera l'acquisition des compétences STEME mises en avant par le candidat et pertinentes dans le cadre de la mission.

Le candidat ayant réussi les phases de sélection et qui sera retenu par l'entreprise partenaire sera invité à prendre ses fonctions pour la mission Explort+ proposée.

La sélection ne sera réussie qu'aux conditions cumulatives que (i) les phases 1, 2 et 4 aient été réussies, (ii) qu'une entreprise choisisse un candidat et (iii) que le candidat accepte l'intégralité des termes de la mission. L'entreprise se réserve le droit de conditionner l'acceptation du candidat à certains critères supplémentaires qui lui seront propres (entretien concluant entre l'entreprise et le candidat, pièces administratives pour confirmer les compétences du candidat).

Un candidat ne pourra pas être sélectionné par une entreprise s'il a préalablement été employé par cette dernière. Un contrat d'occupation d'étudiant, une convention de stage ou de formation en alternance ne sont pas considérés comme un emploi préalable auprès de l'entreprise. L'expérience

préalablement acquise auprès de l'entreprise sera prise en compte pour s'assurer que la formation acquise au travers d'explort+ se justifie et a une valeur ajoutée.

V. **INFORMATIONS GENERALES**

Le lieu de la sélection sera confirmé quelques jours avant l'épreuve. L'épreuve pourra avoir lieu à Bruxelles et/ou en Wallonie.

1. Egalité des chances et diversité

La Wallonie mène une gestion active de la diversité en garantissant l'égalité des chances, de traitement et d'accès aux sélections pour tous ses candidats.

Nos responsables de sélection sont formés à la diversité et à l'égalité des chances. Ils veillent à une procédure de sélection objective au cours de laquelle seules vos compétences sont mesurées sur base d'outils et de tests neutres. Votre couleur de peau, sexe, âge ou handicap... ne jouent aucun rôle dans l'évaluation de vos compétences.

Nos descriptions de fonction sont rédigées au masculin uniquement pour des raisons de lisibilité.

Toutes les fonctions s'adressent de manière égale aux femmes et aux hommes.

Si vous souffrez d'un handicap, il vous est possible de demander un aménagement raisonnable de la procédure de sélection. Pour pouvoir en bénéficier, vous devez informer la personne qui réceptionne les candidatures quand vous postulez. Si votre candidature est retenue, vous devrez fournir une attestation et expliquer les adaptations raisonnables dont vous voudriez bénéficier.

2. Jury

Pour les Phases 1 et 2 de la procédure de sélection, un jury est nommé sous la présidence de la Directrice Générale Produits et Services de l'AWEX et de représentants des services concernés de l'AWEX.

Pour la phase 3, l'épreuve est non cotée et non éliminatoire. Les résultats sont analysés par des agents certifiés au processus.

Pour la phase 4, un jury est nommé et présidé par la Directrice Générale Produits et Services. Il est notamment composé :

- D'agents affectés au sein de l'équipe Explort+ de l'AWEX
- D'experts internes et externes à l'AWEX compétents pour tester, entre autres, les compétences linguistiques ou la propension à s'expatrier des candidats. Les experts externes à l'AWEX n'ont qu'une voix consultative dans le cadre de la sélection.

3. Choix de l'entreprise (phase 5)

L'entreprise wallonne choisira le candidat dont le profil est le plus adéquat afin d'accomplir la mission proposée, compte tenu de ses compétences personnelles et techniques. Elle effectuera une pré-sélection sur base des éléments fournis à l'AWEX. Si elle retient au moins un candidat, un entretien entre l'entreprise et le candidat sera organisé. La présence d'un des membres du Jury de la phase 4 pourra être sollicitée à la demande, et ce par toutes les parties. L'objet de l'entretien est de valider les compétences personnelles et professionnelles du point de vue de l'entreprise en lien avec la mission proposée par l'entreprise.

4. Calendrier de la sélection

- Phase 1 & Phase 2 : Test ELAO et questionnaire écrit (QCM et question ouverte) – le mercredi 6 septembre 2023 (maximum une demi-journée en présentiel)
- Phase 3 : Test de la personnalité au travail – entre le 7 et 11 septembre 2023 inclus (maximum 1h à distance par candidat)
- Phase 4 : Epreuves orales d'adéquation du profil du candidat à la fonction – entre le 12 et le 18 septembre 2023 (maximum une journée en présentiel par candidat)
- Phase 5 : Sélection par l'entreprise d'adéquation du profil du candidat au profil requis pour accomplir la mission – entre les 19 septembre et 13 octobre 2023 inclus (dont au moins 1 meeting au siège de l'entreprise)

Les dates mentionnées ci-dessus sont prioritaires mais sont susceptibles d'être adaptées. Dans ce cas, l'AWEX communiquera dès que possible les nouvelles dates ou l'annulation des épreuves à tous les candidats impactés par les modifications

5. Limite du nombre de missions pour la sélection Explort+ – Session 2023

Au regard du budget disponible et des missions proposées, 8 à 10 candidats pourraient être sélectionnés lors de la procédure de sélection Explort+ - Session 2023. Un candidat ne pourra effectuer qu'une seule mission pour une seule entreprise.

VI. DEBUT DE STAGE

Le lauréat ne se verra confier une mission Explort+ pour autant qu'il soit sélectionné par une entreprise sur base d'un entretien d'adéquation de son profil au profil requis pour accomplir la mission. Un lauréat des phases 1 à 4 peut ne pas se voir proposer d'entretien par une entreprise si son profil ne correspond pas au profil requis pour accomplir la mission de l'entreprise ou ne pas être sélectionné pour une mission après avoir passé un (des) entretien(s).

Le candidat ne pourra être sélectionné que s'il est disponible pour commencer la mission à la date prévue dans le descriptif de mission (date de début de mission estimée à début octobre 2023).

VII. RÉSERVE DE SÉLECTION EXPLORT+

Si aucune entreprise ne sélectionne le candidat, le candidat sera placé dans une réserve de sélection limitée à de futurs appels à candidature Explort+. Celle-ci aura une validité d'un an à compter de la date de transmission des résultats de sélection.

Un candidat placé dans ladite réserve sera appelé lors de la prochaine sélection Explort+ et sera dispensé des épreuves (phases 1 à 4). Néanmoins, le candidat devra repasser l'épreuve de la :

- phase 1 si cette épreuve, ou le certificat lui ayant permis d'en être dispensé, date de plus de 6 mois au jour où est organisé la phase 1 d'une nouvelle sélection Explort+.
- Phase 4 si cette épreuve a été passée il y a plus de 6 mois. Ce délai de 6 mois est compté à partir du mois qui suit le mois durant lequel l'épreuve de la phase 4 a été passée.
- Le candidat devra toujours passer un entretien avec l'entreprise (phase 5) en vue de confirmer que son profil est compatible avec celui requis pour accomplir la mission proposée.

La réserve Explort+ n'est liée à aucune autre offre d'emploi ou de stage de l'AWEX.

VIII. VOIES DE RECOURS

Recours administratif préalable

Au terme de chaque phase de la procédure du concours de sélection, le candidat peut introduire, dans un délai de 7 jours calendrier, à compter de la date d'envoi de la notification de la décision, une demande de réexamen sous forme d'une lettre motivée par envoi postal recommandé à l'adresse suivante :

AWEX
Sélection Explort+ - session 2023
Quentin Brasseur – Talent Developer
Boulevard Emile de Laveleye, 191
B-4020 LIEGE
BELGIQUE

L'AWEX adresse une réponse écrite au candidat dans les meilleurs délais. Le recours administratif ne suspend pas la procédure de sélection.